

L'honorable Lionel Chevrier, ancien ministre libéral des Transports, exagère quand il décrit le nouveau programme de subventions fédérales-provinciales pour les universités comme...

**L'hon. M. Pickersgill:** J'en appelle au Règlement.

**M. l'Orateur:** J'allais faire la même objection, sans doute. Je pense qu'il est contraire au Règlement de rapporter les dires d'un journal au sujet de déclarations faites par un honorable député dans cette Chambre.

**L'hon. M. Fleming:** Je crois, monsieur l'Orateur, que par certains côtés le présent éditorial est strictement conforme à la décision que vous venez de rendre...

**L'hon. M. Martin:** Comment cela est-il possible?

**L'hon. M. Fleming:** Nous lisons des éditoriaux dans cette Chambre...

**L'hon. M. Pickersgill:** Non quand ils portent sur un débat en cours à la Chambre.

**L'hon. M. Fleming:** L'extrait que je lis ne porte pas sur un débat. Je lis une observation sur une attitude adoptée à propos de la question qui nous occupe.

**M. l'Orateur:** Je crains que l'honorable ministre n'ait mal servi sa thèse en lisant la première partie de l'éditorial. Certes, quantité d'éditoriaux relatifs à la ligne de conduite comprise dans le bill ont été cités, et à cela il n'y a rien à redire. Mais tout propos dirigé contre un particulier au cours d'un débat dans cette Chambre dépasse, à mon avis, les limites de ce qui est permis, et j'engagerais l'honorable ministre à se comporter en conséquence.

**L'hon. M. Fleming:** Alors je signale,—et j'ai un argument de source libérale pour m'appuyer à ce propos,—que l'accusation qui a été portée en cette matière, accusation sur laquelle je reviendrai, ne favorisera guère le prestige du parti libéral dans le reste du Canada, ni la cause de l'enseignement au Canada, qui a souffert de la pauvreté forcée des universités canadiennes. J'ajoute que le nouvel arrangement, quelles que soient ses lacunes, a le mérite d'être acceptable aux yeux du Québec et de fournir des fonds aux universités québécoises.

Qu'on me permette de rappeler ici les paroles que prononçait à propos de cette mesure le député de Laurier dans son discours du 26 avril. Il s'agissait du discours de lancement, du discours-clef de l'opposition libérale. Voici ce qu'il disait, ainsi qu'en témoigne la page 3430 des *Débats*:

Ce bill pose un nouveau problème du point de vue constitutionnel.

Et plus loin:

Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est un projet fantastique. Aucun gouvernement fédéral ni aucun ministre des Finances n'avait encore, depuis la confédération, osé s'ingérer de façon aussi flagrante dans une question qui ressortit aussi évidemment et aussi complètement aux provinces seules.

**Des voix:** Bien dit!

**L'hon. M. Fleming:** Avez-vous jamais vu un exemple aussi flagrant d'inconséquence en cette Chambre? Les députés qui prétendent, en frappant sur leurs pupitres, appuyer cette extraordinaire affirmation de l'honorable député de Laurier sont ceux-là mêmes qui, dans quelques minutes, seront dans l'odieuse situation de voter en faveur de la mesure. Plus loin, l'honorable député de Laurier ajoutait:

La province deviendra tout simplement un agent du fisc fédéral à propos d'une taxe provinciale directe prélevée pour une fin provinciale. (...) C'est vraiment de la plus haute arrogance.

Le comble de l'arrogance? Je dis que c'est le comble de l'inconséquence pour des membres de cette Chambre, de faire de telles déclarations à propos d'une mesure dont ils sont saisis, puis, un moment après, de voter pour la mesure. Comment un député qui se respecte, comment une opposition qui se respecte, comment un parti politique qui se respecte peut-il parler ainsi d'une mesure et ensuite l'appuyer? Si les honorables vis-à-vis croient réellement ce qu'a dit, en leur nom, l'honorable député de Laurier, comment peuvent-ils agir ainsi? Comment peuvent-ils prétendre suivre une ligne de conduite honorable, sinon en se prononçant contre une mesure qu'ils ont condamnée en termes si énergiques? Comment l'honorable député de Laurier peut-il dire que cette mesure est fantastique et ensuite l'appuyer?

Comment peut-il dire qu'aucun autre gouvernement fédéral ni aucun ministre des Finances depuis la Confédération n'ont osé s'immiscer ainsi dans une question qui relève exclusivement de la compétence provinciale et quand même voter en faveur de ce qu'il appelle un empiètement du gouvernement fédéral dans le domaine provincial? Comment peut-il, en député qui se respecte, dire, en parlant du bill à l'étude, que la province va devenir un simple mandataire du fisc fédéral, puis faire volte-face et appuyer cette même proposition?

La façon d'agir de l'opposition au cours du débat constitue une véritable négation du sens des responsabilités. L'honorable député a conclu son exposé en disant que la mesure est "le comble de l'arrogance". Monsieur l'Orateur, c'est sûrement le comble de la sottise de la part de l'opposition que de penser vaincre la population canadienne en parlant